



La lettre d'information Solidarité du Conseil Général de la Moselle

Si vous ne visualisez pas correctement cette newsletter, ou si vous voulez la visualiser avec les images, [cliquez ici](#).

Cher abonné ou futur abonné.

Ce troisième numéro de la lettre d'information Solidarité vous présente les missions du Comité départemental représentatif des retraités et personnes âgées (CODERPA) et de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Moselle (MDPH 57).

Bonne lecture.

[Vous abonner](#)



Le Comité Départemental représentatif des Retraités et Personnes Agées (CODERPA)

Le CODERPA de la Moselle est une instance consultative placée sous la responsabilité du Président du Conseil Général. Ses missions sont définies par le Conseil Général. L'Assemblée départementale en a fixé la composition et les modalités de fonctionnement.

Ce comité constitue un lieu de dialogue, d'information et de réflexion au sein duquel les retraités et personnes âgées prennent part à l'élaboration et à la mise en oeuvre des mesures de toute nature les concernant. Les professionnels et les principaux organismes du département sont consultés avant la mise en place des actions qui en découlent.

[En savoir plus sur le CODERPA 57](#)

DEF/DPA

28/30 avenue André
Malraux
57046 METZ CEDEX 1
Tél. 03 87 56 30 30



[Plan d'accès](#)

Toutes les infos sur
le site

www.solidarite57.com

Retrouvez sur le site

- [Enfance](#)
- [Personnes en difficulté](#)
- [Personnes handicapées](#)
- [Personnes âgées](#)
- [Prévention et santé](#)

La Maison Départementale des Personnes Handicapées



Le Conseil Général de la Moselle assure la tutelle administrative et financière de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Moselle (MDPH 57). Celle-ci constitue un interlocuteur unique permettant de simplifier les démarches des personnes handicapées et de leurs familles et de répondre plus efficacement à leurs demandes.

La Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées prend les décisions relatives à l'ensemble des droits

[En savoir plus sur la MDPH57](#)

Maison Départementale des Personnes Handicapées de
la Moselle

Eurol plaza
1, rue Claude Chappe
BP 95213
57076 METZ CEDEX 3

 [Plan
d'accès](#)

Europlaza - Bâtiment D - Entrée D3

Renseignements sur les dossiers :

03 87 21 83 10

mdph@cg57.fr

Tél. standard :

03 87 21 83 00

Les usagers sont accueillis :

- du lundi au vendredi

- de 9h à 11h30 et de 13h30 à 16h15

Faites un geste pour l'environnement ... Si vous n'en avez pas besoin, n'imprimez pas cette page...

Conseil Général de la Moselle © 2008

Site internet : www.solidarite57.com - Contact : solidarite@cg57.fr

Photos : JC Kanny - CDT Moselle

Si vous souhaitez recevoir cette lettre, [cliquez-ici pour vous abonner](#)

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre, [cliquez-ici pour vous désabonner](#)

Adresse :

DEFI/DPA

28/30 avenue André Malraux

57046 METZ CEDEX 1

Téléphone : 03 87 56 30 30